

Programme d'activités

Année 2024-2025



Service de garde
École des Sommets
St-Zacharie

Introduction

Bienvenue au service de garde de l'école des Sommets.

Le service de garde de l'école des Sommets existe depuis août 2007. Il accueille les enfants de la maternelle jusqu'à la 6e année, le matin, le midi et en après-midi ainsi que lors des journées pédagogiques.

Le service de garde offre un programme d'activités visant le développement global de l'enfant. Notre priorité est de veiller aux besoins et intérêts des enfants ainsi qu'à leur bien-être et sécurité. Ce service se veut une transition entre l'école et la famille.

L'engagement, la bienveillance, le respect sont des valeurs véhiculées auprès des enfants en collaboration avec le projet éducatif et le code de vie de l'école des Sommets.

Les enfants sont au cœur de nos préoccupations!

Bonne lecture!



Définition d'un programme éducatif

Selon le guide du Ministère, le programme éducatif est la toile de fond qui guide toutes les actions prévues et décrites dans le programme d'activités du service de garde. Il doit s'inscrire dans les visées du *Programme de formation de l'école québécoise*. Il comprend l'ensemble des éléments auxquels on doit se référer lors de l'élaboration du programme d'activités et contribue à l'actualisation du projet éducatif de l'école et des orientations propres au service de garde.

Le programme éducatif sert de cadre de référence à l'élaboration d'activités culturelles, éducatives et récréatives qui tiennent compte des particularités du milieu. Il favorise, lors des activités vécues au service de garde, l'acquisition de connaissances, d'habiletés et de compétences transversales en s'inspirant des domaines généraux de formation. Notre programme d'activités a pour but de clarifier les actions éducatives du personnel. Le programme d'activités du service de garde se veut un *moyen de consolider notre mission, nos valeurs éducatives, nos choix* pédagogiques ainsi que le partenariat existant au sein de l'équipe-école.

Caractéristiques générales d'un service de garde en milieu scolaire

Selon le Ministère de l'Éducation du Québec « les services de garde en milieu scolaire assurent la surveillance des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire d'un centre de services scolaire en dehors des périodes où des services éducatifs leur sont dispensés. » Les services de garde en milieu scolaire complètent les services éducatifs fournis par l'école et sont principalement axés sur des activités récréatives. Afin d'offrir un service supplémentaire à l'école, la planification des activités du service de garde en milieu scolaire doit faire partie intégrante du projet éducatif de l'école.

Objectifs du service de garde en milieu scolaire

En référence du document d'information « Les services de garde en milieu scolaire », le service de garde poursuit les objectifs suivants :

- Assurer la sécurité et le bien-être général des élèves.
- Participer à l'atteinte des objectifs du projet éducatif de l'école.
- Mettre en place des activités et des projets récréatifs qui aident au développement global des élèves.
- Encourager le développement d'habiletés sociales, telles que le partage et la coopération.
- Soutenir les élèves dans leurs travaux scolaires après les classes en leur offrant un temps et un lieu de réalisation appropriés en leur donnant accès au matériel nécessaire.

*

Source :

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/I_13_3/I13_3R11.htm

Le service de garde constitue un milieu de vie complémentaire pour l'élève. Par la constance de la relation développée, souvent pendant de nombreuses années il s'établit des liens privilégiés entre l'équipe du service de garde, l'élève et ses parents.

L'enfant doit toujours être considéré comme agent de son développement. Il est alors le meilleur guide pour les intervenants qui l'entourent.



Rôles et responsabilités de chacun

Selon les règlements sur les services de garde en milieu scolaire et la Loi sur l'instruction publique, chaque intervenant a des responsabilités. Voici quelles sont les responsabilités de chacun et comment celles-ci s'appliquent dans notre service de garde :

Le Ministère de l'Éducation

- S'assure que les centres de services scolaires possèdent l'information nécessaire pour organiser un tel service et diffuse toute information jugée pertinente.
- Doit voir à ce que les services de garde soient offerts conformément à la Loi sur l'instruction publique et au Règlement sur les services de garde en milieu scolaire et qu'ils respectent les règles budgétaires en vigueur.
- Détermine les allocations financières selon la déclaration de clientèle en date du 30 septembre de l'année en cours.
- Élabore des outils pour soutenir les centres de services scolaires dans l'offre de services de garde de qualité.

Le centre de services scolaire

- Par l'entremise du responsable du dossier des services de garde, veille à l'organisation et au maintien des services de garde en milieu scolaire.
- Offre un soutien aux directeurs d'école au regard de la qualité et de l'amélioration des services de garde et donne suite aux demandes des conseils d'établissement ou à celles des comités de parents-utilisateurs.
- S'assure que chaque direction d'école applique les règlements des services de garde.

- Facilite l'organisation d'activités collectives dont le but est l'information, la formation et l'entraide.
- Établit les règles et les critères relativement à l'engagement du personnel, en tenant compte de la qualification exigée, des prescriptions des listes de rappel et des conventions collectives.
- Procède à l'engagement du personnel nécessaire pour assurer, en tout temps, le respect du rapport maximal d'un adulte pour vingt enfants (règlement, article 6).
- Diffuse les informations administratives, légales et réglementaires provenant du MEQ et en assure une interprétation adéquate par les membres des services de garde.
- Établit un lien d'information entre les différentes unités administratives de la commission scolaire et les services de garde.
- Assure les communications avec le MEQ et répond aux demandes d'information en provenance d'organismes gouvernementaux ou autres.

Dans notre centre de services scolaire, une personne-ressource est nommée afin de faire le lien avec le MEQ. Nous avons donc une étroite collaboration. Nous avons quatre rencontres de concertation dans l'année entre techniciennes qui nous permettent de partager des idées et des modes de fonctionnement. *Source : www.csbe.qc.ca*

La direction d'école :

- Applique la politique de gestion des services de garde du centre de services scolaire.
- Transmet la déclaration de la clientèle du service de garde aux services concernés.
- Est responsable du service de garde de son école. La direction s'assure de la qualité des services offerts en fonction des ressources

disponibles; veille à l'application de la planification des activités ; coordonne, de façon globale, les ressources humaines, matérielles et financières ; favorise l'intégration du personnel à la vie de l'école.

- S'assure de la cohérence des services de garde en milieu scolaire avec le projet éducatif (Règlement, article 2, 1^{er} paragraphe).
- Prépare le budget annuel des services de garde et le soumet au conseil d'établissement pour adoption.
- S'assure de la gestion financière des services de garde selon les normes et exigences établies par la commission scolaire et en fait rapport au conseil d'établissement.
- S'assure de la présence des services d'appui dans le cas des enfants qui ont des besoins autres que ceux de la clientèle ordinaire qui fréquente le service de garde.
- Propose au conseil d'établissement la contribution financière demandée aux parents (tarification) pour le financement des activités du service de garde (LIP, article 95).

Notre direction, étant présente à temps partiel dans notre école, prend le temps de s'assurer du bon fonctionnement du service de garde en veillant au bien-être de chaque enfant.



Le conseil d'établissement :

Le conseil d'établissement est impliqué dans notre milieu. C'est à lui que reviennent les décisions d'adoption et d'approbation des documents en lien avec la gestion du service de garde, telles que :

- Adresser au centre de services scolaire une demande pour qu'il assure, dans les locaux attribués à l'école ou, lorsque l'école ne dispose pas de locaux adéquats, dans d'autres locaux, des services de garde aux élèves de cette école (LIP, article 256).
- Approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par la directrice ou le directeur de l'école (LIP, article 76).
- Adopter le budget annuel des services de garde en milieu scolaire et l'intégrer au budget de l'école. Ce budget doit comprendre les frais dévolus aux parents-utilisateurs (LIP, article 95).
- Fixer, sur proposition de la direction d'école, la contribution financière des parents prévue et adopter le budget annuel du service de garde (LIP, article 95).
- Informer la communauté des services offerts par l'école (LIP, article 83) et répondre aux questionnements et aux demandes des parents.
- Donner son avis au centre de services scolaire sur tout sujet propre à assurer une meilleure organisation des services qu'elle dispense (LIP, article 78, 3°).

La technicienne du service de garde :

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emploi consiste à :

- Concevoir le programme d'activités des services de garde et d'en assurer la supervision, afin de poursuivre, dans le cadre du projet éducatif de l'école, le développement global des élèves de l'éducation

préscolaire et de l'enseignement primaire en tenant compte de leurs intérêts, de leurs besoins et de la réglementation.

- Veiller au bien-être général des élèves, tout en assurant leur santé et leur sécurité.
- Effectuer également des travaux techniques reliés au fonctionnement des services de garde, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources financières, humaines et matérielles.
- Répondre aux besoins des familles, accueillir, écouter, consulter, informer et diriger les parents selon leurs attentes en tant qu'utilisateurs/payeurs du service de garde.
- Créer des liens significatifs avec chaque groupe d'enfants et soigneusement veiller à entretenir ces liens.

L'éducatrice

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emploi consiste à :

- Organiser, à préparer et à animer une variété d'activités favorisant, dans le cadre du projet éducatif de l'école, le développement global des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire dont elle a la garde, tout en assurant leur bien-être et leur sécurité.
- Veiller à favoriser une bonne entente, une communication efficace et professionnelle, en informant et en consultant régulièrement toutes les familles.
- Créer des liens significatifs avec chaque enfant et elle doit soigneusement veiller à entretenir ces liens, et ce, tout au long des années où l'enfant fréquentera notre école.
- Travailler en concertation avec d'autres membres de l'équipe-école afin de répondre aux besoins spécifiques de certains enfants.

Il peut arriver qu'une éducatrice spécialisée déjà présente dans l'école se retrouve au service de garde sur l'heure du midi. Celle-ci est là pour veiller au bien-être de chacun des enfants de son groupe, au même titre que les autres éducatrices. La concertation entre tous les acteurs qui travaillent dans l'école est à instaurer pour permettre aux enfants de bénéficier d'une continuité éducative tout au long de la journée.

Parents :

La participation des parents est essentielle. Notre service de garde doit tout mettre en œuvre pour créer et maintenir une bonne communication et une collaboration étroite avec les parents. Les parents ont un rôle primordial à jouer dans l'éducation de leur enfant. Comme premiers responsables de leur enfant, les parents qui bénéficient des services de garde doivent :

- Prendre connaissance des règles de fonctionnement, s'y conformer et signer le formulaire à cet effet.
- Acquitter régulièrement les frais de garde et respecter les délais convenus.
- S'assurer de posséder toute l'information nécessaire.
- Informer le service de garde de l'état de santé de l'enfant.
- Aviser en cas d'absence ou de retard.
- Vérifier le travail fait par leur enfant lors de la période de travaux scolaires.
- Aviser de tout changement au dossier de l'enfant.



L'enfant :

L'enfant constitue l'élément central et fondamental de notre service de garde. Pour que toutes les activités se réalisent de façon harmonieuse, l'enfant doit assumer certaines responsabilités :

- Participer aux activités dans un esprit de coopération.
- Démontrer une attitude d'ouverture aux activités proposées.
- Apporter ses repas/collations, s'il y a lieu.
- Respecter les règles de conduite (langage, geste, respect, etc.).

L'enfant devient donc partenaire de l'équipe du service de garde dans le maintien d'un milieu de vie enrichissant, sain et agréable.

La municipalité :

Dans notre milieu, la municipalité offre une grande disponibilité de leurs équipements. Une étroite collaboration avec celle-ci nous permet d'offrir aux enfants l'accès aux installations du centre municipal des loisirs soit le midi, le soir après l'école ou lors des journées pédagogiques.

La caractéristique du milieu

L'implantation du service de garde scolaire a été réalisée en 2007 avec la collaboration du conseil d'établissement ainsi que les parents. Le service de garde accueille les élèves préscolaires et du primaire de la première à la sixième année. Plus de 100 élèves sont inscrits au service de garde de façon régulière ou sporadique. Ceux-ci sont divisés en groupe de 20 élèves afin de respecter le ratio déterminé par le MEESR.

Notre école possède plusieurs locaux que le service de garde a la chance de pouvoir utiliser tel que le local informatique, la bibliothèque, le gymnase, le local de musique, le local d'arts plastiques.

Afin de répondre aux besoins des familles et d'adapter ces services aux besoins, aux goûts et aux intérêts des enfants, notre service de garde est ouvert lors des

180 journées de classes ainsi que lors des 18 journées pédagogiques et flottantes si le nombre d'enfants inscrits est suffisant, de 7 h à 17 h 30 du lundi au jeudi (17 h 00 les vendredis).

Les besoins de la clientèle

- Besoins physiologiques
- Besoins d'appartenance
- Besoins de sécurité
- Besoins de s'accomplir
- Besoins d'estime de soi



Les différents besoins des enfants de 5 à 12 ans

Chacun de ces besoins se traduit dans notre milieu :

- ★ Le besoin de séparer la vie scolaire de la vie au service de garde.
- ★ Le besoin de bouger.
- ★ Le besoin d'être en contact avec les autres groupes d'âge.
- ★ Le besoin de choisir ses activités.
- ★ Le besoin de ne rien faire (relaxer).
- ★ Le besoin de relaxation.
- ★ Le besoin de connaître les règles (limites) et de les respecter (bons comportements).
- ★ Le besoin de renouveler le programme d'activité (nouveau).
- ★ Le besoin de complicité.
- ★ Le besoin de réaliser des choses concrètes.

L'équipe du service de garde

Se veut être :

- ★ Une équipe accueillante, chaleureuse et bienveillante.
- ★ Une équipe qualifiée, expérimentée et responsable.
- ★ Une équipe où le personnel est avant tout une référence et un modèle significatif et reproductible pour l'enfant.
- ★ Une équipe où le personnel est attentif en tout temps et demeure près du vécu et de la réalité des enfants.
- ★ Une équipe soucieuse d'offrir des activités en lien avec la mission et le projet éducatif de l'école.

L'équipe du service de garde participe chaque année à différentes formations afin de se tenir à jour et d'adapter ses méthodes aux besoins réels des enfants. Cela nous permet également d'offrir aux élèves des activités diversifiées et des interventions adéquates.

Politiques particulières

Pour remplir sa mission éducative, le milieu scolaire a besoin des parents. Vous êtes des partenaires essentiels et nous comptons sur votre collaboration pour la réussite de vos enfants.

Les valeurs privilégiées dans notre service de garde

Dans notre service de garde plusieurs valeurs sont importantes, mais celles qui ressortent le plus sont les suivantes, elles sont identiques à celles de l'école.

Respect : Par son attitude et son comportement, faire preuve de savoir-vivre et de civisme dans son milieu de vie.

Bienveillance : Agir pour son bien-être et celui d'autrui.

Engagement : S'investir et se mettre en action dans le but de s'épanouir pleinement.

Programme d'activités

La période du matin

Le matin est un moment privilégié où les enfants ont besoin d'être libres et d'avoir accès aux jeux de leur choix. On leur permet de bien se réveiller et de se mettre en action. C'est aussi l'occasion pour les éducatrices de rencontrer les parents.

L'organisation du midi.

L'équipe du service de garde est composée de cinq éducatrices. Lors de la période du diner les six groupes dinent à 11 h 30 vers 11 h 45 ceux qui ont terminé de manger peuvent commencer à s'habiller pour sortir jouer dehors. Cela permet aux élèves de manger à leur rythme.

L'organisation de l'après-midi.

Généralement, c'est l'après-midi que le personnel du service de garde est en présence des enfants pour la période la plus longue et, par conséquent, c'est le moment qui se prête le mieux aux projets spéciaux et aux ateliers thématiques.

Voici quelques exemples :

- Activités culinaires ; découvrir de nouveaux aliments
- Arts plastiques ; selon le thème du mois
- Activités scientifiques ; éveil scientifique
- Musique et danse ; jeux musicaux, danse
- Ateliers intellectuels ; informatique, quiz, atelier devoirs et leçons
- Jeux symboliques ; jeux de rôle, improvisation
- Activités physiques ; jeux au gymnase, patinage sur glace, raquette, etc.

Les activités libres

Les activités libres consistent à des jeux intérieurs ou extérieurs, collectifs ou individuels. Elles offrent aux enfants la possibilité de faire un choix parmi un certain nombre d'activités, selon leur préférence du moment, et permettent l'utilisation de matériel varié.

Ces périodes ne sont pas synonymes de laisser-faire. Elles exigent de l'organisation : Les membres du personnel participent aux jeux des enfants et doivent s'assurer de leur bien-être et de leur sécurité. C'est également un moment privilégié pour créer des liens en jouant avec les enfants, en discutant avec eux ou en les observant.

L'équipe de votre service de garde exploite une diversité d'activités afin de respecter ces domaines et ces compétences élaborés par le Ministère de l'Éducation.

Dimensions	Composantes
Psychomotricité	Motricité globale, Motricité fine, Latéralité, Schéma corporel, Organisation temporelle et rythmique, Organisation spatiale, Organisation perceptive
Cognitive	Habiletés logiques, Créativité, Connaissances, Langage, Compréhension du monde.
Sociale	Conscience des autres / empathie, Relations avec les pairs, Relations avec l'adulte, Sens des responsabilités.
Affective	Confiance/Estime de soi, Autonomie, Expression des besoins et des sentiments.
Morale	Conception du bien et du mal, Acceptation des différences, Intégration des règles et des valeurs.

Référence : PELLETIER, Danièle. L'activité-projet. Le développement global en action. Éditions Modulo, Mont-Royal. 2001. Page 20

Et ces 5 domaines sont regroupés selon les 4 grands piliers de l'éducation soient :

Activité pour « Apprendre à savoir »	Acquisition de connaissances et de compétences nécessaires à une personne pour fonctionner adéquatement en société et de développer sa pensée critique.
Activité pour « Apprendre à être »	Activités qui contribuent au développement personnel à la fois physique et spirituel, c'est-à-dire les activités favorisant la créativité, la connaissance de soi et l'appréciation de la valeur inhérente de ces initiatives.
Activité pour « Apprendre à faire »	Acquisition de compétences qui sont souvent liées à la réussite professionnelle, par exemple une formation en informatique ou en gestion ou un stage de formation.
Activité pour « Apprendre à vivre ensemble »	Acquisition d'aptitudes et de valeurs sociales, comme le respect et le souci d'autrui, et de compétences interpersonnelles et sociales et compréhension de la diversité de la société canadienne;

Référence : *Les quatre piliers de l'éducation.*

<http://www.cli-ica.ca/fr/about/about-cli/pillars.aspx>

* Pour compléter le tout, voire l'annexe « Mission de l'école québécoise »

Programmation d'activités

Un programme d'activités n'est pas une création définitive. On doit pouvoir le figurer au rythme des expériences vécues. L'élaboration du programme d'activités permet :

- D'organiser l'encadrement des enfants et les regroupements.
- De produire une grille horaire d'activités hebdomadaires.
- De produire un calendrier des activités spéciales et des sorties.
- De prévoir l'organisation des journées pédagogiques ainsi que les projets à long terme.

Pédagogie par des activités-projet

L'activité-projet offre une situation d'apprentissage où l'enfant est l'acteur principal. Elle vise le développement global et elle a comme point de départ la proposition d'un projet adapté à l'âge, les intérêts, les goûts et les besoins de l'enfant. Par exemple, la construction de notre cabane en carton où les plus vieux s'occupent du montage des murs de la solidité de la structure et les plus petits de la décoration de la cabane et d'y intégrer des articles ménagers.

Pédagogie par les activités de routines

Les activités de routines sont des situations d'apprentissages qui répondent à certains besoins fondamentaux des enfants. Elles reviennent généralement chaque jour, à heures fixes, et constituent le cadre qui sert à structurer la journée. Elles sont associées notamment à l'arrivée, à l'hygiène, au dîner, à la collation, la période de devoirs, la période d'activités et au départ.

Pédagogie par les jeux ludiques

L'expression « Jeux libres » sert à définir les périodes où les enfants choisissent à la fois, le matériel qu'ils utiliseront, leurs partenaires, le lieu et le déroulement de l'activité. Ces périodes permettent aux enfants de faire des choix, de les évaluer et des assumer. Elles permettent également à l'enfant de côtoyer d'autres enfants sans que l'adulte dirige l'activité en cours; il pourra alors apprendre à prendre sa place, à se définir en tant que participant, endosser différents rôles, émettre ses idées, ses opinions, se faire reconnaître, tenter, découvrir, etc. Par exemple, le vendredi les enfants sont en jeux libres et décident de ce qu'ils veulent faire, comme aller à l'ordinateur, décider d'un jeu au gymnase, jouer à la cafétéria, faire des legos, bref ils ont le pouvoir de décision lors de cette journée.

Finalement, ces périodes sont prévues lorsqu'elles répondent aux besoins de l'enfant de se retrouver dans une situation qu'il a lui-même choisie et qu'il animera à sa façon. Ces périodes sont aussi favorisées lors de périodes d'accueil et de départ. L'éducatrice peut avoir des rapports privilégiés avec chacun des enfants et aussi faire des observations dans le but de maximiser ses planifications d'interventions.

Pédagogie par les jeux dirigés

De façon générale, les activités sont prévues et amorcées par l'adulte qui en supervise directement le déroulement. Elles peuvent être vécues par tous les enfants du groupe en même temps ou par petit groupe d'enfants. Elles visent habituellement des objectifs précis. Un enfant peut aussi facilement voir à l'animation et à la supervision d'une activité. L'adulte sera alors présent pour la sécurité et le bien-être de tous pour l'accompagnement de « l'animateur du jour ». Par exemple, lorsque nous allons au gymnase faire un jeu de groupe, dans les arts quand on doit suivre des étapes pour faire une peinture.

Pédagogie par les activités de transition

Les activités de transitions sont des activités simples, souvent courtes, souvent dirigées qui regroupent tous les enfants. Elles servent « d'entre-deux » afin d'agrémenter un déplacement ou un moment d'attente entre deux activités. (Je fais le contraire, qui a du..., jean dit)

Pédagogie par les activités déversoirs

Les activités déversoirs sont des activités simples que l'enfant peut réaliser seul sans l'aide de l'adulte et qui lui permettent d'attendre activement que les autres soient rendus au même « endroit » que lui. C'est aussi une activité qui permet à chaque enfant d'évoluer à son propre rythme. Elle permet finalement de réduire les consignes « pareilles pour tout le monde et en même temps pour tous ». On ne pousse donc pas les derniers et on ne retient pas les premiers!

Pédagogie pour les activités en atelier

Les activités par atelier réunissent les enfants qui s'adonnent à la même activité, qui utilisent le même matériel ou qui poursuivent le même but, et ce, peu importe que les choix aient été faits, par eux ou par l'éducatrice. Dans certains cas, l'adulte est responsable de l'animation et dans d'autres cas, c'est l'enfant. Parfois, les enfants sont libres d'agir à leur guise. Par exemple, lors de certains bricolages, il n'y a qu'une seule contrainte de donnée à l'enfant afin qu'il utilise sa créativité plutôt qu'un modèle pour arriver à ses fins.

Il est à noter que peu importe la pédagogie adoptée, l'éducatrice en présence des enfants est responsable d'assurer un encadrement éducatif, sécuritaire, épanouissant et soucieux de la dignité de chaque participant.

Sources : Pelletier, Danièle. L'activité-projet. Le développement global en action. Édition Modulo, Mont-Royal. 2001.

Les types de regroupement

Dans notre service de garde, où quelques enfants passent plusieurs heures par jours, il est important de leur offrir des possibilités, des choix quant aux partenaires qui partageront ses aventures. C'est pourquoi nous varions tout aussi judicieusement les types de regroupement que les types d'activités. Donc, au courant d'une même journée, les enfants auront des occasions de jouer :

- ✓ Seul ;
- ✓ En duo ;
- ✓ En petit-groupe ;
- ✓ En grand groupe ;
- ✓ Par intérêt, par goût, mais pas nécessairement en collaboration. Des enfants peuvent se retrouver à la même activité sans pour autant être tenus de jouer avec les autres. Ils peuvent jouer seuls tout en étant entourés.

Plus la journée avance, plus les activités privilégiées sont en petits groupes, en duo ou seul afin de permettre à l'enfant de vivre des activités moins stressantes. Plus facile d'évoluer dans ces conditions lorsque la fatigue de fin de journée commence à se faire ressentir. Tant pour les grands que les plus petits qui commencent l'école.

Liens avec le projet éducatif de l'école

Le service de garde, faisant partie du plan de lutte pour prévenir et traiter la violence et l'intimidation à l'école ainsi que du projet éducatif et de son plan de réussite, est soumis aux règles de conduite et mesures de sécurité de l'école et de la Loi sur l'instruction publique qui dicte les règlements suivants :

Le programme d'activités d'un service de garde en milieu scolaire fait partie d'un ensemble. Il doit tenir compte des orientations du programme de formation de l'école québécoise. Au cœur du programme d'éducation parascolaire et d'enseignement primaire, les compétences transversales sont incontournables et concernent tous les acteurs de l'école. Il faut donc demeurer à l'affût de toutes les occasions de développer ces compétences.

Orientation de l'école	Activités du service de garde en lien avec le projet éducatif de l'école
<p>Instruire : Favoriser la réussite de l'élève et augmenter ou maintenir la proportion des élèves en réussite en mathématique. En amenant l'élève à vivre des activités qui seront capter son attention.</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ Répertorier ce qu'il y a dans l'école ★ Achat de matériel de manipulation ★ Faire vivre des activités de manipulation surtout aux élèves de 1^{er} et 2^e cycle. ★ Achat de matériel pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> ★ Ateliers des devoirs et leçons; ★ Jeux de société ★ Activités culinaires (mesurer) ★ Jeux de groupe gymnase (logique) ★ Jeux de cartes (compter)

<p>Socialiser : Vivre en harmonie dans un milieu sain et sécuritaire, développer chez l'élève le respect, la politesse et la pratique d'une saine gestion de conflit.</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ En leur apprenant à respecter les idées et opinions des autres. ★ En animant des ateliers d'habiletés sociales. ★ En valorisant le partage, l'entraide et la coopération. ★ En amenant l'élève à utiliser les stratégies visant la gestion et résolution de conflits. 	<ul style="list-style-type: none"> ★ Surveillance stratégique; ★ Discussions de groupe ★ Bricolage collectif ★ Jeux de groupes et d'équipes ★ Activités sportives
<p>Qualifier : Favoriser la réussite scolaire chez l'élève, maintenir ou augmenter la proportion des élèves en réussite dans la compétence lire et écrire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ Utilisation de stratégie en lecture ★ Semaine de lecture ★ Animation du livre ★ LÉA ★ Lilitou ★ Entrevue de lecture ★ Code de correction commun ★ Classe des mots ★ Réflexion sur la calligraphie 	<ul style="list-style-type: none"> ★ Ateliers de devoirs et leçons; ★ Coin lecture ★ Jeux éducatifs informatiques ★ Lecture d'histoire aux autres enfants ★ Jeux avec des mots à deviner

Lien avec le PAV (Plan d'action contre la violence)

<http://www.decie.fr/livres/violence-non-9782747013567.html>

Comme suite au programme éducatif de l'école, le service de garde fait partie intégrante du plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

Aucun geste d'intimidation et de violence n'est toléré sur les heures de classe, les récréations, le midi ainsi qu'au service de garde, ni par le biais de l'informatique et des médias sociaux.

Afin de contrer ces gestes, nous avons établi certaines priorités à l'école pour sensibiliser les enfants ;

- Poursuivre la mise en place de la politique sur la violence et l'intimidation et prise de position claire dans l'école.
- Ateliers d'habiletés sociales par la TES.
- Présence de la TES aux récréations de l'avant-midi.
- Banque de temps pour la gestion des conflits et les moments de réflexion dû aux billets de manquements.
- Cahier de consignation des suivis.
- Présence d'un membre du service de garde sur le comité PAV.
- Atelier d'un organisme externe {ADOberge}
- Faire appel à divers intervenants (policiers, conférenciers)
- Atelier avec l'AVSEC.

De ce fait, nous avons élaboré un plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation. Les interventions sont faites directement en lien avec les priorités de l'école. Le bien-être et la sécurité des enfants de notre école sont des éléments que nous privilégions. Voilà pourquoi nous devons éduquer et travailler en étroite collaboration avec des partenaires afin d'atteindre notre objectif.

Source https://www.google.ca/search?q=violence+non&espv=2&biw=1280&bih=923&source=lnms&tbn=isch&sa=X&ved=0ahUKEwir6fPTo_XMAhXrx4MKHa97CwgQ_AUIBigB#imgrc=UP6pXl4wwiO0sM%3A



Conclusion

La planification de l'horaire tiendra compte des différents moments de la journée, les besoins des enfants étant différents le matin, le midi et le soir. Le service de garde des Sommets offrira une programmation variée, qui couvrira tous les types d'activités (de routine, libres, spéciales, à court terme, long terme ainsi que les périodes réservées aux travaux scolaires) ce qui permettra à l'enfant de choisir ce qui lui conviendra le mieux.

:

Source :

https://www.google.ca/search?q=image+enfant+fabrique+a+bonheur&espv=2&biw=1280&bih=923&source=lnms&tbn=isch&sa=X&ved=0ahUKEwiHpOr0sonNAhVOc1IKHboLAYMQ_AUIBigB#tbn=isch&q=image+pour+enfants&imgrc=wjutrXEIrgWxmM%3A

Le service de garde de l'école des Sommets s'engage à respecter le programme d'activités approuvé par le conseil d'établissement. Nous sommes aussi ouverts aux commentaires des parents et élèves dans le but de nous améliorer continuellement.

Source :

https://www.google.ca/search?q=politique+dessin&espv=2&biw=1280&bih=923&source=lnms&tbn=isch&sa=X&ved=0ahUKEwiWpZq2q4nNAhVVQIKHfHWcb8Q_AUIBigB#tbn=isch&q=image+sondage&imgrc=n3ajcK5u3nUxM%3

MISSION DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE

Source : <http://www1.mels.gouv.qc.ca/sections/programmeFormation/pdf/prform2001.pdf>

SOCIALISER, POUR INSTRUIRE, AVEC UNE VOLONTÉ RÉAFFIRMÉE

Tout établissement scolaire a comme première responsabilité la formation de l'esprit de chaque élève. Même si l'école ne constitue pas le seul lieu d'apprentissage de l'enfant, elle joue un rôle irremplaçable en ce qui a trait au **développement intellectuel et à l'acquisition de connaissances.** Énoncer cette orientation, c'est réaffirmer l'importance de **soutenir le développement cognitif aussi bien que la maîtrise des savoirs.**

APPRENDRE À MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Dans une société pluraliste comme la société québécoise, l'école joue un rôle d'agent de cohésion en contribuant à l'apprentissage du vivre-ensemble et au développement d'un sentiment d'appartenance à la collectivité. **Il lui incombe donc de transmettre le patrimoine des savoirs communs, de promouvoir les valeurs à la base de sa démocratie et de préparer les jeunes à devenir des citoyens responsables. Elle doit également chercher à prévenir en son sein les risques d'exclusion qui compromettent l'avenir de trop de jeunes.**

QUALIFIER, SELON DES VOIES DIVERSES

L'école a le devoir de rendre possible la réussite scolaire de tous les élèves et de **faciliter leur intégration sociale et professionnelle**, quelle que soit la voie qu'ils choisiront au terme de leur formation. À cette fin, le Ministère de l'Éducation définit le curriculum national de base. Toutefois, les établissements scolaires ont la responsabilité **d'offrir à chaque élève un environnement éducatif adapté à ses intérêts, à ses aptitudes et à ses besoins en différenciant la pédagogie et en offrant une plus grande diversification des parcours scolaires.** Il incombe à chaque établissement, dans le cadre de son projet éducatif, **de préciser ses propres orientations et les mesures qu'il entend prendre pour mettre en œuvre et enrichir le « Programme de formation », de façon à tenir compte des caractéristiques particulières des élèves et du principe de l'égalité des chances pour tous.**



(418) 692-4922
@ dianemartel@oricom.ca

